

CHRONIQUE LOCALE

En parlant de l'incendie qui a eu lieu samedi, rue du Curcir, dans une des propriétés de M. Ferrier-Delsart, nous avons omis de faire remarquer que c'est grâce à l'arrivée immédiate de la pompe de MM. Delattre père et fils qu'il a été possible d'empêcher le développement du sinistre. C'est ce que nous fait observer un voisin qui a aidé à former la première chaîne. C'est donc à la promptitude des secours que l'on doit l'extinction de cet incendie dont il y avait lieu de redouter des graves conséquences.

On vient de placer une boîte aux lettres à l'angle des rues St-Georges et du Vieil-Abreuvoir. Nous supposons que cette boîte n'est mise là que provisoirement, car elle gêne la circulation sur le trottoir dont la largeur est d'environ un mètre.

Ne serait-elle pas beaucoup mieux située et surtout plus en évidence à l'angle du poste de police ?

Un de nos abonnés nous fait observer qu'il serait utile de transférer à l'Hôtel du Nord, rue de Lille, la boîte qui se trouve au coin de la rue des Fabricants et de la rue Neuve.

Ce changement recevrait l'approbation des habitants du quartier du Moulin et de l'Embranchement.

La cérémonie de la première communion a eu lieu dimanche à Notre-Dame et aujourd'hui à Saint-Martin et à Sainte-Elisabeth.

Le nombre total des communicants des trois paroisses était de 1,191, ainsi répartis :

Notre-Dame,	479
Saint-Martin,	417
Sainte-Elisabeth,	295

Une brigade de gendarmes à cheval va être installée à Tourcoing.

Dans la dernière séance du Comice agricole, un membre, M. Baucarne, a lu un mémoire sur la situation de la culture du tabac dans l'arrondissement de Lille. Après avoir rappelé les plaintes portées devant le Comice par les planteurs, M. Baucarne a constaté que, malgré les promesses de l'administration, aucune amélioration n'a été apportée dans le service et dans les paiements.

Il semblerait, paraît-il, que la régie cherche à amener nos cultivateurs à abandonner le plus tôt possible la culture du tabac. Les prix sont de plus en plus faibles. En 1865, récolte exceptionnelle, la moyenne n'a été que de 82 fr. 67 c. par 100 kilogrammes, en 1866, 80 fr. seulement. Cependant la régie, dans ces dernières années, a augmenté le prix des tabacs livrés à la consommation.

Toutefois ce n'est pas du prix des tarifs que se plaignent le plus des planteurs, c'est surtout de la répartition de leurs tabacs dans les différentes classes.

Ils se plaignent de la composition de la commission d'expertise dont aucun membre n'est nommé par eux.

M. Baucarne a terminé son mémoire en demandant que le Comice veuille bien faire auprès de l'administration, les instances nécessaires pour obtenir que le service de la culture soit moins rigide, les prix plus rémunérateurs, les types des classes fixes autrement, et les experts des planteurs choisis par eux.

A la suite de cette communication, le Comice craignant que son intervention ne puisse rien obtenir, il a été décidé qu'une pétition serait adressée au Sénat. On a donc nommé une commission chargée de coordonner les matériaux nécessaires et de rédiger cette pétition.

Une capture importante a été opérée, jeudi dernier, vers six heures du soir, par le garde-champêtre Flipo, de Tourcoing. Cet agent, chargé spécialement de la surveillance du quartier de la Marlière, aperçut, en faisant sa ronde, trois individus dont les allures lui parurent suspectes. Aidé par quelques habitants du hameau, il arrêta ces trois étrangers et les conduisit au bureau du commissaire central, où ils furent fouillés. On trouva sur eux une somme importante dont la possession contrastait avec leur costume.

Il paraît que ces hommes font partie d'une bande de malfaiteurs qui vient de composer, à main armée, un vol considérable dans une ferme voisine de la frontière. Cette arrestation fait beaucoup d'honneur au garde-champêtre Flipo et l'on doit aussi des éloges aux habitants de la Marlière qui lui ont prêté leur concours. (Indicateur de Tourcoing.)

Le Tribunal correctionnel de Lille a acquitté la femme D... de Wasquehal, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro. Il a été reconnu que cette femme, qui appartient à une honorable famille, ne jouit pas de toutes ses facultés. Elle a été remise aux mains du maire de sa commune venu exprès pour la réclamer.

Dans ses dernières audiences, le Tribunal s'est aussi occupé des affaires suivantes :

Un belge, le nommé Deslager, expulsé du territoire français, vient répondre aujourd'hui, devant le Tribunal correctionnel, d'un vol de plusieurs pièces d'étoffes commis au préjudice d'un négociant de Roubaix. Il est condamné à deux années d'emprisonnement et cinq ans de surveillance de la police.

Henri Lefebvre, expulsé de France, est rentré sans autorisation, et a commis un vol à Tourcoing. Six mois de prison.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE

Mercr. 1^{er} avril à 8 h. 1/4 du soir

ELECTRICITÉ.

Bouteille étincelante ; bouteille aux trois étincelles ; batterie électrique. Les poissons électriques.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX

Dernières nouvelles

Nous recevons cette après-midi les dépêches suivantes :

Charleroi, 31 mars. Le calme renaît. 44,000 ouvriers ont repris le travail.

Washington, 30 mars. Le procès du président Johnson devant le Sénat a été repris aujourd'hui. Les commissaires ont déposé comme preuve de culpabilité la copie de l'original de nomination de Stanton au ministère de la guerre et le message du président motivant sa destitution.

J. REBOUX.

Dépêche commerciale

Liverpool, 31 mars.

Marché animé ; prix très-fermes — Ventes 15,000 balles.

New-York arrive avec 1 cent. hausse.

Robert Funke et Cie.

FAITS DIVERS

— On lit dans la Phare de la Loire, de Nantes :

« La misère fait des victimes ailleurs qu'en Algérie, et nous avons aujourd'hui à signaler dans notre ville un suicide déterminé par la misère. Hier, le nommé Jean Guibert, âgé de 67 ans et demeurant rue de l'Entrepôt, n° 9, a été trouvé pendu à son domicile. Après avoir épuisé toutes ses ressources, ce malheureux, qui avait inutilement cherché du travail, était réduit à vendre ses misérables meubles pour se procurer du pain, et avait enfin fini par chercher dans la mort un remède à son malheur. Les précautions minutieuses qu'il a prises attestent que ce n'est pas à la suite de l'ivresse qu'il s'est décidé à prendre ce funeste parti. En effet, après fixé à la saignée un nœud coulant, il eut la présence d'esprit, pour assurer sa mort, de renverser l'échelle dont il s'était servi pour atteindre la corde fatale. Poursuivi par la misère pendant sa vie, le malheureux devait encore l'être après sa mort ; et c'est lorsqu'un huissier venait pour l'expulser de son domicile qu'on a trouvé son cadavre. M. Berruyer, appelé par le commissaire de police du quartier, a pu constater que la mort remontait à dimanche dernier. »

— Quel est le meilleur des ferrugineux ? La réponse est facile : en effet les pilules et dragées sont d'une digestion difficile et traversent souvent l'estomac et les intestins sans être dissoutes ; les poudres, pilules et sirop à base, soit de fer réduit, soit de lactate de fer ou d'iodure de fer, noircissent les dents, en altèrent l'émail, et provoquent la constipation. — Seul le PHOSPHATE DE FER de LERAS n'a aucun de ces inconvénients ; il est liquide, analogue à une eau minérale, sans goût ni saveur de fer, se mélange très bien avec le vin, renferme dans sa composition les éléments des os et du sang, et est adopté par l'élite des médecins du monde entier pour la guérison des maux d'estomac, pâles couleurs, appauvrissement du sang, auxquels les dames et les jeunes filles délicates sont si souvent sujettes.

Compagnie des Chemins de fer du Nord de l'Espagne.

PROJET DE RÈGLEMENT.

DE LA DETTE DE LA COMPAGNIE

La dette de la Compagnie des Chemins de fer du Nord de l'Espagne se compose :

1° De 618,500 obligations actuellement en circulation ;
2° De la créance du Crédit mobilier espagnol montant à 46,629,139 fr. déduction faite d'un semestre d'intérêt, du 1^{er} février au 1^{er} octobre 1867, dont le Crédit mobilier a consenti l'abandon pour placer sa créance dans les mêmes conditions que celle des obligations dont le coupon d'octobre n'a pas été payé.

La créance du Crédit mobilier espagnol provient des avances qu'il a faites à la Compagnie du Nord de l'Espagne pour l'achèvement du chemin et le paiement des entrepreneurs, ainsi que cela résulte des rapports et des comptes approuvés par les assemblées des exercices 1864 — 1865 — 1866.

Ces avances, que la Compagnie du Nord avait sollicitées à une époque où elle n'avait pas encore obtenu l'autorisation d'émettre de nouvelles obligations, ont seules permis de continuer les travaux et de mettre le chemin en état d'exploitation, elles se sont continuées après que cette autorisation avait été obtenue, parce que les événements politiques et financiers n'auraient permis à la Compagnie du Nord de négocier les nouveaux titres qu'à des conditions les plus onéreuses.

Le cours actuel des obligations ne permettant pas de réaliser les ressources nécessaires pour solder cette dette, il a été préparé un projet de règlement destiné à permettre la répartition des produits nets actuels et de ceux qu'ultérieurement ne peuvent manquer de s'accroître.

Le revenu net de la Compagnie du Nord a été en 1866 de 10,530,987 francs ; il a été dépassé pour l'exercice 1867, dont les comptes vont être arrêtés, et en 1868, malgré la mauvaise récolte, les recettes sont encore supérieures à celles de 1867.

Pour la répartition de ce produit déjà important, il a été proposé de régler le compte courant du Crédit mobilier espagnol en obligations au prix de 147 fr. 50 (le cours actuel est de 123 francs), ce qui représente 316,130 obligations, qui, jointes aux 618,500 déjà émises, forment un total de 934,630 obligations.

Pour attribuer à ces obligations la totalité des produits nets actuels, on les divise en deux parties : la première devant comprendre des obligations de priorité, recevant 15 francs par an (1 fr. 50 par semestre), la seconde consistant en obligations à revenu variable, donnant droit au surplus des produits ultérieurs jusqu'à concurrence du plein de 15 fr. par obligation et par an.

Pour quatre obligations, tant anciennes que nouvelles, il serait délivré :

Trois obligations de priorité donnant droit à un intérêt fixe de 15 francs par an à dater du 1^{er} octobre dernier et dont le premier coupon semestriel de 7 fr. 50 par obligation serait payé au mois d'avril.

Puis que l'obligation à revenu variable ayant droit, après le prélèvement d'une certaine somme pour l'amortissement des obligations par voie de rachat, à tout l'excédant du revenu au delà de la somme de 16,514,700 fr., nécessaire pour payer l'intérêt des obligations de priorité à raison de 15 fr.

Le Mobilier espagnol ayant abandonné cette quatrième obligation, tout cet excédant appartient aux obligataires actuels.

C'est au moyen de cet abandon du quart des obligations acceptées par le Crédit mobilier espagnol à 147 fr. 50 que le prix des 237,097 obligations restant au Crédit mobilier espagnol pour le règlement de sa créance, se trouve établi à 196 fr. 67 par obligation de priorité.

Dans ces conditions, la dette de la Compagnie du Nord consistera en 700,980 obligations de priorité et en 154,627 obligations à revenu variable.

Les 700,980 obligations de priorité recevant chacune 15 fr. par an absorberont une somme de 250,000 fr. environ à prélever pour l'amortissement ; le surplus, jusqu'à concurrence de 2,319,405 fr., sera consacré aux obligations à revenu variable.

Ces propositions ont été acceptées par le conseil d'administration du Crédit mobilier espagnol, sauf l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le 6 avril prochain.

Après mûre délibération, le comité international a également accepté la proposition faite aux obligataires, et qui consiste dans la réduction éventuelle d'une portion de leurs revenus sur le quart de leurs obligations, de telle sorte que, à partir du mois d'avril prochain, ils toucheront le revenu intégral de trois obligations sur quatre, ce qui représente dès à présent un minimum de 11 fr. 25 par obligation ancienne, et sur la quatrième l'excédant des produits jusqu'à concurrence de 15 fr.

C'est cette proposition que le comité international présente à l'adhésion des obligataires.

Moyennant cette adhésion, le paiement régulier des coupons serait repris sur la base ci-dessus indiquée, après une ratification des assemblées du Mobilier espagnol et du Nord de l'Espagne, et l'approbation du gouvernement.

Ceux de MM. les obligataires qui voudront adhérer sont invités à le faire dans le plus bref délai, afin de ne pas retarder l'accomplissement des formalités nécessaires pour le paiement du coupon d'avril.

Il est inutile d'opérer le déplacement des titres, il suffit de demander des bordereaux d'adhésion et de les renvoyer signés, avec l'indication du nombre et des numéros d'obligations.

A PARIS.

Au domicile de la Société, 8, place Vendôme.

Au Crédit mobilier, 15, place Vendôme.

A BRUXELLES.

A la Société générale et à la Banque de Belgique.

A LYON.

A la Société du Crédit lyonnais, rue impériale 7620

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Henri Joseph Demory, homme d'équipe, et Marie Joséphine Cateaux, retardeuse.

Alexandre Henri Napoléon Rivière, chauffeur, et Caroline Maes, tisserande.

Pierre Vantighem, domestique, et Victorine Descrouet, repasseuse.

Alard Pat, journalier, et Colette Jeanne Dewasch, ceuturière.

Henri Fidel Montagne, fleur, et Thérèse Rosalie Lernoùl, rattacheuse.

Philippe Joseph Liagre, fleur, et Herminie Bequet, rattacheuse.

Charles Joseph Delegrange, tisserand, et Sophie Delattre, tisserande.

César Parfait Joseph Leclercq, fleur, et Elisa Rosalie Decottignie, rattacheuse.

Alphonse Joseph Yon, tisserand, et Marie Joseph Pluquet, journalière.

Edouard François Honozé, tisserand, et Clémence Louise Duthoit, bobineuse.

Antoine Cornille, fleur, et Marie Joseph Beuscart, bobineuse.

Achille Désiré Derbaudringhen, fleur, et Pauline Bracaval, rattacheuse.

César Joseph Mahieu, journalier, et Clémence Joseph Desbonnet, journalière.

César Joseph Hautem, emballer, et

Marie Louise Florain, bobineuse.

Carlos Verhaeghe, cordonnier, et Zélie Marie Florquin, journalière.

Emile Joseph Moulart, tisserand, et Mélanie Clupet, tisserande.

Louis Auguste Vermeulen, pêcheur, et Natalie Joséphine Verkouille, couturière.

Augustin Constantin Joseph Dufaye, rotier, et Cécile Bésirée Lamblin, bobineuse.

Polydore Dupré, ajusteur-mécanicien, et Silvie Joséphine Verbauwen, couturière.

Charles Edouard Desailly, employé d'octroi, et Adèle Denin, fille de chambre.

Prudent Beuscart, tisserand, et Coralie Désirée Bourgeois, tisserande.

Emile Jean-Baptiste Lecerf, cocher, et Alphonsine Joséphine Dys, soignense.

Louis Joseph Lecomte, employé de commerce, et Marie Clémentine Contamine, monteuse de modes.

Jules César Grimonprez, négociant en vins, et Elise Marie Delcourt, sans profession.

NAISSANCES.

21 mars. — Charlotte Marie, fille légitime de Charles Louis Robbe et de Florine Joseph Leplat.

Henri, fils légitime d'Henri Deceuninck et de Maria Devos.

Alexandre Pierre, fils légitime d'Alexandre Paris et de Cléonise Sophie Desobry.

Marie Catherine, fille légitime d'Augustin Decuyper et de Pauline Deroep.

Louis Joseph, fils naturel de Virginie Charlotte Deplanques.

Olivier Constant, fils légitime de Constant Fidèle Degrave et de Cécilienne Clémence Desicy.

22. — Eugénie Joseph, fille légitime de Victor Legros et de Philomène Julie Lecomte.

Jules Léon, fils légitime de Fortuné Charles Carpentier et de Florine Adélaïde Clarisse.

Marie Anne, fille légitime d'André Joseph Favier et d'Hyacinthe Bernard.

Palmyre Céline, fille naturelle d'Alphonse Joséphine Roy.

Clémence Louise, fille légitime d'Adolphe François Metdepenninghen.

Barbe Céline, fille légitime de Jacques Meyers et de Marie Aimée Wanin.

Adolphe Rambour, fille légitime de Pierre Jacques Rambour et de Rosalie Olders.

Louise, fille légitime de Joseph Jules Henri Merckx et de Marie Catherine Goethals.

23. — Arthur Henri, fils légitime de Charles Henri Picavet et de Philomène Marie Mathon.

Laure, fille légitime de Philippe Auguste Vasseur et de Marie Adèle Chevalier.

Florimond Jules, fils légitime de Charles Edouard Devere et de Charlotte Spriet.

Jules Marie, fils légitime d'Alexandre Joseph Vernier et de Clémence Hortense Delerue.

Elisa Marie, fille légitime d'Emile Joseph Beuscart et d'Elisa Joseph Dujardin.

Jean, fils légitime de Polydore Daemers et de Léonie Vanootegem.

Cordule, fille légitime de Camille Bettens et de Philomène Derycke.

Edmond Léon, fils légitime d'Emile Joseph Everaert et de Laure Julie Marie Deregnaucourt.

Joséphine Marie, fille légitime de Florentin Joseph Wibaux et de Stéphanie Camille Augustine Marie Motte.

Victorine, fille légitime de Charles Joseph Lorthois et d'Alphonse Virginie Lepers.

Louis Joseph, fils légitime d'Emile Joseph Desplanque et de Marie Louise Joseph Desrumaux.

Cordule, fille légitime de Gérard Stroobanis et de Marie Caekenbergh.

24. — Irma Marie, fille légitime de Charles Désiré Verdonck et de Sophie Thérèse Liévins.

Anna, fille naturelle d'Hortense Deschamps.

25. — Marie, fille légitime d'Auguste Aloïse Vandaele et de Marie Adèle Joséphine Hasbroucq.

Jean-Baptiste, fils naturel de Pauline Joseph Desnoület.

Arthur François, fils légitime de François Carlier et de Joséphine Dedeïne.

Victor, fils naturel d'Isémie Vandever.

26. — Charles Jean-Baptiste, fils légitime de Jean-Baptiste Lejeune et d'Augustine Havenne.

Jean-Baptiste, fils légitime de Charles Joseph Agache et de Pauline Cochetoux.

Emile, fils légitime d'Emile Hennebo et de Marie Bodart.

Augustin Théodore, fils légitime de Dominique François Bolle et de Julie Hesteloot.

Jules Emile, fils naturel d'Eliacin Charlotte Dervaux.

Céline, fille légitime de Julien Joseph Lefebvre et de Sophie Joseph Prouvost.

Etienne, fils légitime de Jean Louis Dubrunfaut et de Christine Bruyère.

Nathalie Pauline, fille naturelle de Nathalie Pauline Vermoere.

Edmond Joseph, fils naturel de Léopoldine Joseph Ridelle.

Louis, fils légitime de Louis Joseph Lemon et de Céline Toussart.

27. — Carlos Joseph, fils légitime de Casiodore Tassart et de Désiré Durane.

Victorine Marie, fille légitime de Joseph Verstraeten et de Godelive Detemmerman.

Marie Stéphanie, fille légitime d'Edmond François Hubrecht et de Stéphanie Eugénie Covaël.

Arthur Pierre, fils légitime de Jean-Baptiste Petroons et de Cathérine Delathauwer.

DÉCÈS.

20 mars. — Léon François Dumortier, 2 ans, route de Lanuoy.

21 mars. — Marie Catherine Vanhaebroucke, veuve de Constantin Bruyneel, 71 ans, ménagère, rue de Nouveaux.

Jean-Baptiste Desmasures, 15 ans, tisserand, au Tilleul.

Florence Joseph Delneste, 40 ans, ménagère, hôpital.

Anastasie Joseph Lefebvre, épouse d'Auguste Masurelle, 35 ans, couturière, rue de l'Hermitage.

Philomène Roisaert, 1 an, Petite cité.

Emilie Pauline Gergaert, 21 ans, tisserande, rue du Collège.

Henri Imbrecht, 1 an, rue de la Lys.

Marie Ghesquière, 2 mois, Epeule.

Henri Vandénabeele, 1 an, Epeule.

Jean-Baptiste Dewys, 2 mois, rue Jacquart.

Lucie Dubus, 1 jour, rue de Lille.

Philomène Joseph Duponchelle, 6 ans, hôpital.

Jules Lepers, 1 mois, Epeule.

Henriette Florentine Smeesters, 2 ans, ruelle Beuscart.

22. — Lea Rosalie Sarrazin, 1 an, rue de la Longue-Chemise.

Rosalie Henriette Benit, épouse de François Dutilleul, 27 ans, ménagère, rue Neuve-du-Fontenoy.

23. — Louis Renauld Maertens, veuf de Catherine Decaluwe, 77 ans, ancien commissaire de police, rue de Nouveaux.

Joséphine Marie Beuscart, 10 mois, route de Nouveaux.

Alfred Joseph Delplanque, 7 ans, hôpital.

24. — Lucien Pruvost, 1 an, rue des Parvenus.

Oscar Jules Dhaze, 2 mois, rue de Nouveaux.

Charles Joseph Jeu, 24 ans, en religion père Polidore de l'ordre des Récollets, couvent des Récollets.

Jules Tronchet, époux de Denise Darnocrie, 48 ans, peintre hôpital.

Emile Florimond Leplat, 10 mois, Trois-Ponts.

Louis Antoine Wastat, 17 jours, cour de la Citadelle.

25. — Florie Leraille, 10 mois, rue de la Gâté.

Valérie Adéline Dusart, 29 ans, ménagère, hôpital.

Florine Belin, 2 ans, rue de la Lys.

Marie Vanossi, 1 an, rue de la Lys.

Jules Charles Corville, époux de Mélanie Serrure, 39 ans, ferblantier, rue du Grand-Chemin.

Joseph Modeste Putman, 7 mois, rue de Nouveaux.

26. — Louis Désiré Joseph Alavoine, 2 ans, rue des Champs.

Victor Hector Lecourt, 2 ans, rue du Bois.

Marie Anne Smits, 8 jours, rue de l'Épidémie.

Victor Plateau, 26 ans, ébéniste.

27. — Henri Alexandre Deceuninck, 6 jours, rue de Blanchenaille.

Rosalie Adélaïde Duprez, épouse de Joseph Decottignies, 69 ans, ménagère, fort Mulliez.

ANNONCES

Etude de M^e BULTEAU, avoué à Lille.

VILLE DE ROUBAIX

ET COMMUNE DE WATTRELOS

1. UNE VASTE

PROPRIÉTÉ

avec maison d'habitation et fabrique érigée sur 41 ares 12 centiares 23 dix-millièmes sise à Roubaix, rue de la Fosse-aux-Chênes;

2° DOUZE MAISONS

sises à Roubaix, rue du Temple, rue de l'Empereur et rue des Ecorcheurs.

3° QUATRE MAISONS

avec 26 ares 58 centiares de terrain et verger, sises à Wattrelos, hameau de la Croix Saint-Liévin.

A VENDRE

Le Samedi 4 Avril 1868, à l'audience du Tribunal civil de Lille, à dix heures du matin.